

## TECPOLY MASTIC POLYESTER

Version 1.3

Numéro de la FDS:  
000000001652

Date de révision: 11.07.2014

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TECPOLY MASTIC POLYESTER

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Mastic 2K

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux installations industrielles ou aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société CENTAURE SA  
6, rue Luigi Galvani  
92160 ANTONY

Tél.: +33 (0)1 55 59 15 30

[contact@centauregroup.com](mailto:contact@centauregroup.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

(+33) 01 45425959 (24 h) ORFILA (France) / +34 972 478060 (8:00-12:45 / 14:15-17:30)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1, Système acoustique H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

## TECPOLY MASTIC POLYESTER

Version 1.3

Numéro de la FDS:  
000000001652

Date de révision: 11.07.2014

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Inflammable

R10: Inflammable.

Nocif

R20: Nocif par inhalation.

R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Toxique pour la Reproduction, Catégorie 3

R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H226  
H361d  
H332  
H372

Liquide et vapeurs inflammables.  
Susceptible de nuire au fœtus.  
Nocif par inhalation.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système acoustique) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P210

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P280

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P260

Ne pas respirer les vapeurs.

#### Intervention:

P303 + P361 + P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pen-

## TECPOLY MASTIC POLYESTER

Version 1.3

Numéro de la FDS:  
000000001652

Date de révision: 11.07.2014

dant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Stockage:**

P403

Stocker dans un endroit bien ventilé.

**Élimination:**

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
styrène

**Étiquetage supplémentaire:**

EUH208 Peut produire une réaction allergique.

Contient: bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

### 2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
styrène	100-42-5 202-851-5 01- 2119457861-32	R10 Repr.Cat.3; R63 Xn; R20-R48/20 Xi; R36/38	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 2; H361d STOT RE 1; H372	>= 12,5 - < 20
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9 265-150-3 01- 2119474196-32	R10 Xn; R65 Xi; R38-R67 N; R51/53	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,1 - < 1
bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	136-52-7 205-250-6	R43 N; R50/53	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1A;	>= 0,1 - < 0,25

## TECPOLY MASTIC POLYESTER

Version 1.3

Numéro de la FDS:  
000000001652

Date de révision: 11.07.2014

	01- 2119524678-29	Repr.Cat.3; R62	H317 Repr. 2; H361f Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412	
--	----------------------	-----------------	--	--

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:  
Migraine  
Vertiges  
Fatigue  
Faiblesse  
Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants:  
Rougeur  
L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:

## TECPOLY MASTIC POLYESTER

Version 1.3

Numéro de la FDS:  
000000001652

Date de révision: 11.07.2014

Douleur abdominale  
Nausée  
Vomissements  
Diarrhée

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

## TECPOLY MASTIC POLYESTER

Version 1.3

Numéro de la FDS:  
000000001652

Date de révision: 11.07.2014

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation d'aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Durée de stockage : 12 mois

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

## TECPOLY MASTIC POLYESTER

Version 1.3

Numéro de la FDS:  
000000001652

Date de révision: 11.07.2014

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
styrène	100-42-5	VME	50 ppm 215 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
styrène	100-42-5	TWA	20 ppm 85 mg/m <sup>3</sup>	
styrène	100-42-5	STEL	40 ppm 170 mg/m <sup>3</sup>	
dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m <sup>3</sup> (Titane)	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
styrène	100-42-5	VME	50 ppm 215 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
styrène	100-42-5	TWA	20 ppm 85 mg/m <sup>3</sup>	
styrène	100-42-5	STEL	40 ppm 170 mg/m <sup>3</sup>	
dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m <sup>3</sup> (Titane)	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	VME (Vapeur)	1.000 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Une valeur d'objectif de 500 mg/m <sup>3</sup> avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été., Valeurs limites indicatives			
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	VLCT (VLE) (Vapeur)	1.500 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Valeurs limites indicatives			
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	TWA ()	400 ppm 1.640 mg/m <sup>3</sup>	
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	TWA ()	500 ppm 2.050 mg/m <sup>3</sup>	

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

## TECPOLY MASTIC POLYESTER

Version 1.3

Numéro de la FDS:  
000000001652

Date de révision: 11.07.2014

styrène	: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 85 mg/m <sup>3</sup>
bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0,2351 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Remarques : Gants résistants aux solvants Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Protection de la peau et du corps : vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: pâte
Couleur	: beige
Odeur	: caractéristique
pH	: Non applicable
Point/intervalle de fusion	: Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: 77,1 °C (7,6 hPa)
Point d'éclair	: 32 °C Méthode: ISO 1523, coupelle fermée Setaflash
Limite d'explosivité, supé-	: 6,7 % (v)

## TECPOLY MASTIC POLYESTER

Version 1.3

Numéro de la FDS:  
000000001652

Date de révision: 11.07.2014

---

Point de fusion	( 25 °C)
Limite d'explosivité, inférieure	: 1,2 % (v) ( 25 °C)
Pression de vapeur	: 11,6 hPa (20 °C)  67 hPa (50 °C)
Densité	: 1,23 g/cm <sup>3</sup> (20 °C) Méthode: ISO 2811-1
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: non miscible
Température d'auto-inflammabilité	: 484 °C
Viscosité Viscosité, dynamique	: 7.250.000 mPa.s (20 °C) Méthode: ISO 2555

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

## TECPOLY MASTIC POLYESTER

Version 1.3

Numéro de la FDS:  
000000001652

Date de révision: 11.07.2014

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : 10 - 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

##### Composants:

###### **styrène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.650 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 11,8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

###### **naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 7,6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

###### **bis(2-éthylhexanoate) de cobalt:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.129 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

## TECPOLY MASTIC POLYESTER

Version 1.3

Numéro de la FDS:  
000000001652

Date de révision: 11.07.2014

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:**

Remarques: Irritation sévère des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:**

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Produit:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Produit:**

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

**Produit:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Susceptible de nuire au fœtus.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Produit:**

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**Produit:**

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 1.

### Toxicité par aspiration

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## TECPOLY MASTIC POLYESTER

Version 1.3

Numéro de la FDS:  
000000001652

Date de révision: 11.07.2014

### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Composants:**

**styrène:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 9 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 4,7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Algae): 1,4 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

**naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 10 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 4,5 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Algae): 3,1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

**bis(2-éthylhexanoate) de cobalt:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 275 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour les algues : CE50 (Algae): 0,14 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

## TECPOLY MASTIC POLYESTER

Version 1.3

Numéro de la FDS:  
000000001652

Date de révision: 11.07.2014

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Cheminement et devenir dans l'environnement : Donnée non disponible

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## TECPOLY MASTIC POLYESTER

Version 1.3

Numéro de la FDS:  
000000001652

Date de révision: 11.07.2014

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : 84  
(R-461-3, France)

Maladies Professionnelles : 70  
(R-461-3, France)

Composés organiques volatils : 25 g/l

Directive 2004/42/CE : Mastic pour carrosserie/produit de rebouchage (250 g/l )

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet pour phrases R

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquides inflammables
R10	Inflammable.
R20	Nocif par inhalation.

## TECPOLY MASTIC POLYESTER

Version 1.3

Numéro de la FDS:  
000000001652

Date de révision: 11.07.2014

R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Texte complet pour phrase H

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.